Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20260330-2026003025-DE

TI-KÊR PLOUZIRI

MAIRIE DE PLOUDIRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUDIRY

Séance du 30 mars 2026

Délibération n° 2026-003-025

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 19h00
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à mairie sous la présidence de Madame QUENTRIC BOWMAN, Maire.
Date de convocation : 26 mars 2026
Présents : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, LE CORRE Brivael, CHEMINOT Patricia, CUEFF Rémy, MORRY Silvia, PRONOST Axel, DISARBOIS Rachel, SAGER-KLUGHERTZ Armelle
Absent(e)s excusé(e)s : FORTUN Julien, OMER Elodie (pouvoir donné à NEGER Emmanuelle)
Absent(e)s non excusé(e)s

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Vote pour	Vote contre	Abstentions
15	13	1	14	0	0

Désignation des représentants au SIPP

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP). A ce titre, le conseil municipal doit désigner ses représentants au SIPP.
Madame le Maire propose de nommer les personnes suivantes :

- Mme QUENTRINC BOWMAN Morgane
- M. CAM Jean-Yves
- Mme VIGNAUD Jennifer
- M. MERDY Gildas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** cette proposition

Accord du conseil à l'unanimité des présents et représentés

La Maire
Morgane QUENTRIC BOWMAN

MAIRIE DE PLOUDIRY 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance
Jean-Yves CAM